



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf décembre, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la commune de LA BOISSIERE DES LANDES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Michel CHADENEAU, Maire.

Date de Convocation : 13 décembre 2017

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14

**Présents** : Michel CHADENEAU, Michel DAUPHIN, Myriame COUTURIER, Christian VALERY, Catherine PIVETEAU, Alain BUCHET, Sandra ROCHEREAU, Caroline SICARD, Benoît ENFRIN, Monique POIRAUD, Béatrice GUILBAUD,

**Excusés** : Gwladys BELIER, Laurent BOISSEAU, Christophe MARSAUD,

**Secrétaire** : Conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, Alain BUCHET est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

---

La séance ouverte,  
Le Procès-verbal du Conseil Municipal du 30 novembre 2017 est lu  
Le PV est adopté à l'unanimité

---

### ORDRE DU JOUR

En préambule, M. Le Maire fait part d'un retrait et d'un ajout à l'ordre du jour. Le sujet relatif aux transports des enfants des écoles pour se rendre à la piscine sera abordé au prochain Conseil. M. le Maire met à l'ordre du jour la question de la dérogation à l'organisation de la semaine scolaire.

#### ❖ FINANCES

##### • Révision du loyer au 3 rue de la Petite Croix

En vertu des dispositions du bail passé avec Monsieur LOISEL Lévy, pour la location du logement au 3 rue de la Petite Croix, le loyer doit être révisé chaque année.

Cette révision est calculée sur la base de l'indice INSEE de référence des loyers (IRL) et s'applique comme suit :

$$\frac{\text{Loyer de base (283,91 €) x IRL du 3}^{\text{ème}} \text{ trimestre 2017 (126,46)}}{\text{IRL du 3}^{\text{ème}} \text{ trimestre 2012 (120,95)}} = 296.84 \text{ €}$$

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- **DÉCIDE** la révision du loyer comme présentée ci-dessus
- **FIXE** le loyer du logement du 3 rue de la Petite Croix à 296.84 € à compter du 14 janvier 2018.

#### ❖ SCOLAIRE

##### • Rythmes Scolaires : dérogation à l'organisation de la semaine scolaire

VU le code de l'éducation et notamment ses articles D. 521-10 et D. 521-12,

VU le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017,

VU l'article L. 2121-21 al. 2 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel il est procédé à un vote au scrutin secret lorsqu'un tiers des membres présents le réclame,

VU la demande de six conseillers municipaux de procéder à un vote à bulletin secret,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 permet aux directeurs académiques des services de l'Éducation nationale (DASEN), lorsqu'ils sont saisis d'une « proposition conjointe » d'une commune et d'un conseil d'école, d'autoriser le retour à une semaine scolaire sur quatre jours.

Considérant que l'échéance pour transmettre cette demande conjointe est fixée au 31 janvier 2018,

Considérant que ce cadre temporel contraint implique que le Conseil Municipal se positionne rapidement et exceptionnellement antérieurement à l'avis du conseil d'école,

Considérant que l'enquête portant sur les NAP fait apparaître une majorité de répondants favorables à un retour à la semaine de quatre jours,

Sous réserve de l'avis du conseil d'école qui se réunira le 16 janvier 2018, Monsieur le Maire propose de revenir à la semaine de quatre jours, avec les horaires ci-dessous :

**9h-12h ; 13h30-16h30**

Après en avoir délibéré et suite à un vote à bulletin secret, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés,

- **APPROUVE** la proposition de nouvelle organisation du temps scolaire de l'école publique comme présentée ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à soumettre cette nouvelle organisation au DASEN, seul habilité à autoriser les nouveaux horaires.

❖ **QUESTIONS DIVERSES**

- **Information relative au rapport annuel déchets 2016**

Monsieur le Maire présente le rapport annuel d'activité sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté de Communes du Pays Moutierrois pour l'année 2016.

❖ **RAPPORT DES COMMISSIONS**

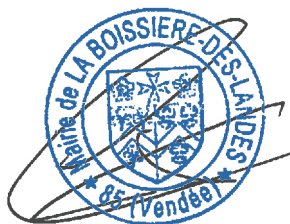
- **M. Le Maire** informe les conseillers du recrutement de Céline Guesdon. Elle occupera le poste de Christine Audouy, laquelle prendra sa retraite à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018. Céline Guesdon travaille actuellement à la Mairie de Nieul-le-Dolent. Sa prise de poste pourrait avoir lieu en février ou mars.
- **M. Le Maire** fait part au Conseil Municipal des dernières statistiques INSEE relatives à la population. Cette dernière s'établit désormais à 1389 habitants.
- **S. ROCHEREAU** indique que les enfants du CME ont planté un arbre le 18 décembre.

La séance est levée à 20h00

---

le prochain Conseil Municipal se déroulera le jeudi 1er février 2018 à 20h à la Mairie

---



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme,  
Le Maire et les Conseillers municipaux